

MODALITÉS D'ADMISSION APPÉA 2019-2020

En raison de l'épidémie de COVID 19, la majorité des écoles membres du réseau APPÉA ont décidé d'adopter un mode de sélection commun comprenant une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les calendriers d'envoi des documents et l'organisation des jurys à distance peuvent différer d'une école à l'autre ; merci de vérifier les modalités spécifiques à chaque établissement.

Enfin, les écoles organisent une ou deux sessions en fonction du nombre de places disponibles.

Pour toutes ces informations, merci de consulter les sites Internet ou de contacter les établissements par téléphone et/ou par mail.

Admissibilité :

Dans la plupart des écoles il sera demandé au candidat de transmettre un dossier composé des éléments suivants :

- un **document administratif** ;
- une **lettre de motivation / parcours** ;
- un **dossier artistique**.

Admission :

Les candidats retenus seront contactés par le secrétariat de l'établissement afin d'organiser des entretiens individuels en visioconférence.

Chacun des établissements s'assurera de la capacité des candidats à participer à ces épreuves ; des adaptations pourront être proposées si nécessaire.
